

INGÉNIEUR GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

2023-2024



Pourquoi choisir la voie de l'apprentissage ?

C'est incontestablement un atout pour les élèves et les entreprises. L'alternance pendant 3 ans permet une maîtrise plus rapide et opérationnelle des compétences relationnelles, des attitudes professionnelles, de ce que l'on appelle les « soft skills ». L'apprenti bénéficie d'une solide expérience professionnelle avant le diplôme lui permettant une insertion facilitée et rapide en emploi. La formation apporte une vision systémique du développement durable permettant à l'entreprise de disposer d'un apprenti compétent. L'ingénieur en devenir est celui qui fait du sujet environnemental un atout économique et social au service d'une organisation efficace et pérenne. Tous les élèves-apprentis trouvent une structure d'accueil. Cela prouve que les élèves ont des attentes qui correspondent bien à la diversité proposée par les entreprises. Une relation étroite s'installe entre école-élève et les entreprises. Cap pour 2023 pour continuer à satisfaire plus d'élèves et de partenaires dans leur choix !

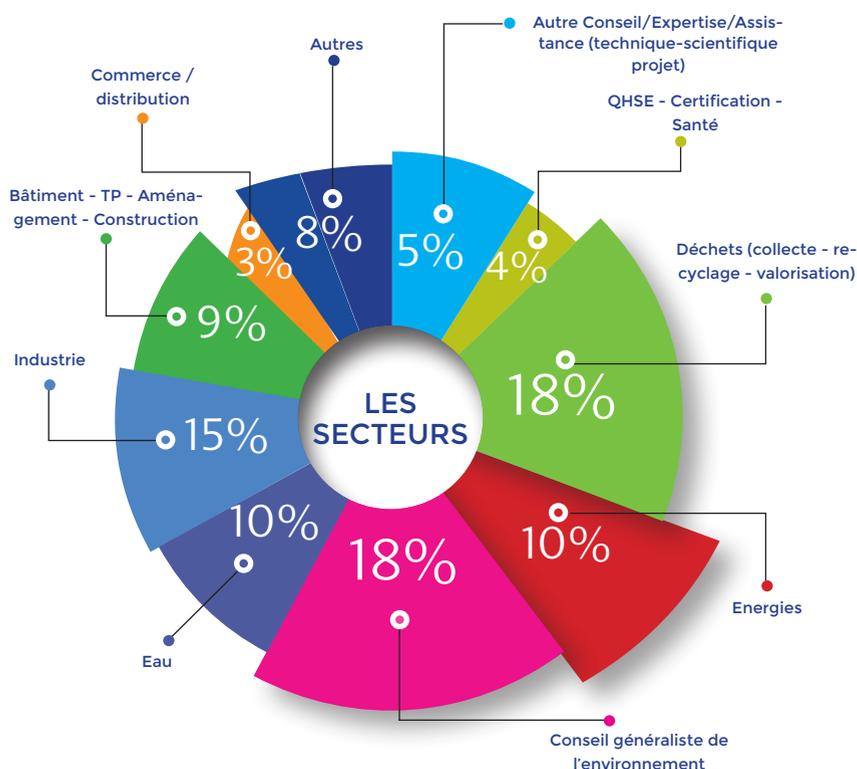
Dany Hulot, Responsable apprentissage

CARRIÈRE

Campus de Rennes

- 92 %*** DES JEUNES DIPLÔMÉS EN APPRENTISSAGE EN POSTE UN AN APRÈS LA SORTIE DE L'ÉCOLE
- 97 %*** DES CONTRATS D'ALTERNANCE VONT À LEUR TERME
- 87 %**** EN CDI, **65 %** AVEC LE STATUT CADRE

Sources : *Chiffres basés sur l'apprentissage Groupe UniLaSalle 2020-2021 et **formation par alternance Campus Rennes



Quelques exemples de métiers

- > **Environnement** : Ingénieur environnement, Chargé d'études, Conseiller, Consultant, Chef de projet en environnement, Chargé d'affaires environnement, Directeur environnement, Ingénieur études et développement
- > **Eau** : Ingénieur hydraulicien, Ingénieur potabilisation de l'eau, Ingénieur d'études eaux usées, Responsable d'exploitation
- > **Industrie & services** : Chargé du pilotage et de la mise en œuvre des politiques environnementales, Responsable d'exploitation d'un site éco-industriel, Chef produit, Ingénieur éco-conception, Responsable DD&RSE, Chef de projet économie circulaire,
- > **Déchets/pollution** : Ingénieur d'études en gestion des déchets, Chef de projets sites et sols pollués, Ingénieur d'exploitation
- > **Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement** : Ingénieur QSE, Responsable QHSE

LE PROGRAMME

590 H D'ENSEIGNEMENT EN MOYENNE / AN

4 GRANDES PÉRIODES

3ème année (639 h)

A l'école, les Unités d'Enseignements (UE) mettent en valeur les bases scientifiques communes et les outils du Génie de l'environnement selon les compétences visées.

En entreprise, l'apprenti découvre le monde professionnel dans ses différentes facettes, tout en participant aux missions de l'entreprise.

Période obligatoire à l'étranger :

la fin de 3ème année est suivie de 12 semaines de stage à l'étranger pendant la période estivale. La possibilité est offerte sur demande d'intégrer le programme adapté en université d'été.

4ème année (633 h)

A l'école, l'étudiant découvre de nouveaux outils appliqués au génie de l'environnement.

En entreprise, l'apprenti s'approprié le savoir-faire technique et le met en oeuvre au travers de la réalisation d'un projet. Cette mission lui offre la possibilité de mieux appréhender les différents outils de pilotage stratégique de l'entreprise.

5ème année (475 h)

A l'école, la 5ème année est celle de l'approfondissement technique, d'une part afin d'acquérir une plus grande maîtrise des procédés en environnement, pour aller vers les métiers d'ingénieur des procédés en environnement, de responsable de service ou de site en entreprise éco industrielle.

D'autre part, l'élève approfondit l'utilisation des outils dédiés à l'éco-conception, à l'écologie industrielle, au management du développement durable, pour aller vers les métiers de responsable environnement, RSE, économie circulaire.

En entreprise, l'apprenti travaille sur des missions de plus en plus importantes, gagne en autonomie pour devenir un ingénieur pleinement responsable des choix qu'il opère. Le maître d'apprentissage accompagne et suit son évolution.

Le mémoire de fin d'études, aboutissement de la formation, permet à l'apprenti de mener à bien un projet à caractère méthodologique et technique. Il fait la démonstration d'une prise de recul sur les enjeux du développement durable, appliqués à un projet important pour l'entreprise.

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

La formation alterne des semaines en école et des semaines en entreprise sur un rythme progressif.

La période à l'international de 12 semaines peut être positionnée à une autre période, en accord avec l'entreprise.

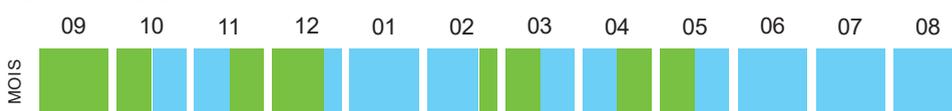
3^e année



4^e année



5^e année



École

International

Entreprise

PLUS D'INFORMATIONS :



CANDIDATURES

Vous intégrez notre formation d'Ingénieur Génie de l'environnement par apprentissage via une admission sur titre :

En 3^e année si vous avez validé une Licence 2 ou 3, un DUT, une prépa scientifique, un BTS ou BTSA

En 4^e année si vous avez validé un Bac +4 profil scientifique

Candidatures : www.unilasalle.fr

Retour du dossier complet pour :

Session 1 > 27/02/2023

Session 2 > 22/03/2023

Session 3 > 23/04/2023

Session 4 > 21/05/2023

Session 5 > 21/06/2023 (sous réserve de places disponibles)

Frais de scolarité :

Pris en charge par l'entreprise

Contacts :

Dany Hulot : dany.hulot@unilasalle.fr

Emilie Gardin : 07 68 59 93 39

admissions.rennes@unilasalle.fr

UniLaSalle Rennes | École des métiers de l'environnement

12, Avenue Robert Schuman

Campus de Ker Lann

35170 BRUZ

Suivez-nous sur :

